

DEPARTEMENT DU GERS

Mairie de CEZAN
32410 CEZAN

Tél:05 62 65 29 28

Email :commune- de-cezan@orange.fr

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le 05/01/2023

ID : 032-213201023-20221123-37_2022-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 37 / 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 23 Novembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Cézán, régulièrement convoqué, s'est tenu à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Bernard SANCHEZ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11.

Nombre d'excusés : 02.

Nombre d'absents : 02.

Date de convocation : 14/11/2022

Nombre de présents : 07.

Nombre de procuration : NEANT.

Nombre de votants : 07.

Date d'affichage : 14/11/2022.

Présents : Bernard SANCHEZ, Philippe STARCK, Didier DUPUY,
Bruno DE ROLAND, Jean CREFFIER, Jordy ECHERBAULT,
et Elodie MARCONATTO.

Procurations : NEANT.

Absent(e)s excusé(e)s : Patrick FAURE et Leila LEJEUNE.

Absent(s) : Alain CALIMEZ et Jérôme PONCY.

Président de Séance : Bernard SANCHEZ.

Secrétaire de séance : Elodie MARCONATO.

Objet : Blason de la Commune de Cézán.

Monsieur Bernard SANCHEZ, Président de Séance, rappelle au Conseil Municipal la décision prise le 25 Février 2021 relative à la création d'un blason pour la Commune.

Les armes (ou armoiries) sont un élément visuel d'identification d'une commune qui exprime sous forme emblématique un ancrage dans l'histoire et dans le territoire. Les armes communales ne sont pas tant l'emblème de la municipalité que celui partagé par tous les habitants du territoire communal. Elles sont pour eux un élément d'appartenance et de reconnaissance (Vade-mecum pour un blason communal, Ministère de la Culture, 2014).

Après différents échanges avec L'Atelier du Blason, 2 propositions sont présentées au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a décidé de retenir ce modèle :



Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le 05/01/2023
ID : 032-213201023-20221123-37_2022-DE

Les démarches seront entreprises pour finaliser les fichiers PDF et PNG ainsi que le dossier du blasonnement (dossier héraldique).

Après recherches, consultations et avec le conseil d'un héraldiste Cézán adopte les armoiries qui se blasonnent ainsi :

- De gueules à un château donjonné de trois pièces d'or, maçonné, ouvert et ajouré de sable, accompagné en pointe d'une fontaine du même, jaillissante d'or, au chef de sable chargé d'une pomme de pin d'or posée entre deux besants du même, celui de dextre chargé d'une aigle de sable, celui de senestre d'une étoile de gueules.
- L'écu reprend les éléments des blasons de famille ayant possédé des seigneureries sur le territoire de l'actuelle commune.
- Les armoiries sont appelées à figurer sur toutes sortes de supports comme papier à en-tête, plaques de rues, médailles communales ou sportives, vêtements, enseignes commerciales, dépliants touristiques, panneaux routiers et de jumelage, frontons des bâtiments communaux...

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Elodie MARCONATO
Secrétaire de Séance

Bernard SANCHEZ,
Président de Séance

